

30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **18 juin 2020**

Numéro de délibération **20/2020**

L'an 2020

et le 18 juin

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C.,
Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents :

A été nommé secrétaire : BARRAT.

Objet de la Délibération

TARIFS ASSAINISSEMENT 2020

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la
séance ouverte.

M. le maire propose aux conseillers de fixer les tarifs de l'ASSAINISSEMENT pour 2020
comme suit :

Location annuelle des compteurs : part fixe	88.00 € HT
Prix du M3	0.74 € H.T.

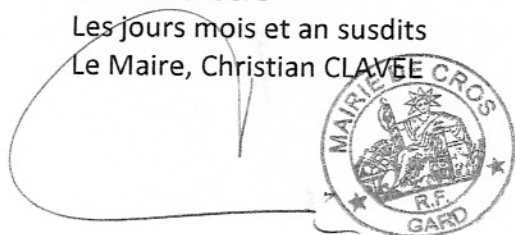
Le conseil ouï son maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE de fixer les tarifs de l'ASSAINISSEMENT à compter de 2020 comme indiqués ci-
dessus

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

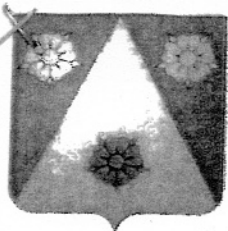
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Prefecture le

Publication
du

Notification
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

113

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 18 JUIN 2020

Numéro de délibération 21 /2020

L'an 2020
et le 18 JUIN
à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C.,
Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents :

Procurations

A été nommé secrétaire / BARRAT

Objet de la Délibération

TAUX D'IMPOSITION 2020

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la
séance ouverte.

M. le Maire propose aux conseillers de voter les taux des taxes directes locales pour
l'année 2020, il présente aux conseillers l'état de notification des taux pour 2020 :

Taxe foncière (bâti)..... 13.86 %

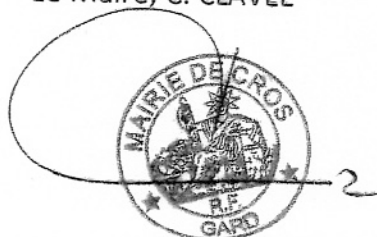
Taxe foncière (non bâti)..... 70.50 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité,
Décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 tel
que proposés par M. le Maire sans augmentation.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du

*Gardi
Rupel
en attente
des retours
visé*

COMMUNE : 099 CROS

ARRONDISSEMENT : 30 LE VIGAN

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE ST HIPPOLYTE



N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ¹³

Taux d'habitation :

Taux foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste

b. Baux à réhabilitation et autres allocations

c. Exonération de longue durée (logements sociaux)

Taux foncière (non bâti) :

Taux professionnelle / CFE :

a. Réduction des bases des créations d'établissements

b. Exonération en zones d'aménagement du territoire

c. Autres allocations

Dotation pour perte de THLV :

2. BASES NON TAXEES ¹⁴

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE ¹⁵

a. CVAE : part nette versée par les entreprises

b. CVAE : part dégrèvée

c. CVAE : part relative aux exonérations compensées

d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR ¹⁸

Éoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz - Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX ¹⁶

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau départemental ¹⁴		Taux plafonds 2020 ¹⁵		Taux 2019 des EPCI ¹⁶		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 - col.16) ¹⁷		MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹⁷			Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national ¹³	21,59	24,17	60,43	2,15000	58,28	Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux communal majoré	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national	communal	
Taxe foncière (bâti)	49,72	70,28	175,70	6,91000	168,79	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	27,11
Taxe foncière (non bâti)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
CFE												

DIMINUTION SANS LIEN ¹⁸

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

COMMUNE : 099 CROS

ARRONDISSEMENT : 30 LE VIGAN

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE ST HIPPOLYTE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 1	Taux d'imposition communaux de 2019 2	Taux d'imposition plafonnés 2020 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	425 954	10,26	>>>	435 800	44 713
Taxe foncière (bâti).....	270 996	13,86	>>>	277 400	38 448
Taxe foncière (non bâti).....	7 354	70,50	>>>	7 300	5 147
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4		>>>			
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b		>>>			
				Total :	43 595

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

57 585

Produit nécessaire à l'équilibre du budget

4 129

Total allocations compensatrices

Produit taxe additionnelle FNB

Produit des IFER 6

Produit de la CVAE 9

TASCOM 10

DCRTP 11

44 713
Produit prévisionnel de TH

34 852 = 43 595

Prélèvement GIR 11

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)

Produit attendu de la majoration 4b
TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15) page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 12 8	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10 11	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 5	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
			Produit attendu		
Taxe foncière.....	13,86	13,86	13,86	277 400	38 448
Txe foncière (non bâti).....	70,50	70,50	70,50	7 300	5 147
CFE.....	>>>				
			Produit à taux constants (hors TH) (6 décimales)		
				Produit fiscal attendu	43 595

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A NIMES

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

le

FREDERIC GUIN

le 06 MARS 2020

A CROS

Le maire,

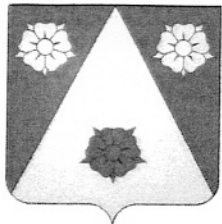
le 18 juin 2020



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNE DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

3/3



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 18 JUIN 2020

Numéro de délibération 22 /2020

L'an 2020

et le 18 JUIN

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C.,
Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents

Procurations :

A été nommé secrétaire : BARRAT

Objet de la Délibération
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 .

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la
séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif PRINCIPAL pour
l'année 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 710 100,00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 331 700,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Le conseil approuve le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2020 tel que présenté
par M. le Maire

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

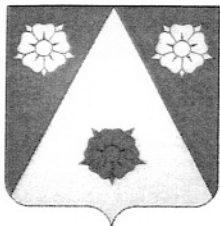
Publication

du

Notification

Du





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **18 JUIN 2020**

Numéro de délibération **23 /2020**

L'an 2020

et le 18 JUIN

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C.,
Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents

Procurations :

A été nommé secrétaire : BARRAT

Objet de la Délibération
BUDGET PRIMITIF DE L'A.E.P. 2020 .

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la
séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif de l'A.E.P. pour l'année
2020 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 159 461.84 €

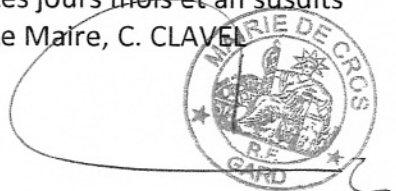
SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 376 818.47 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Le conseil approuve le budget primitif de l'A.E.P. pour l'année 2020 tel que présenté
par M. le Maire

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

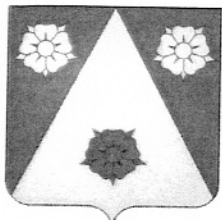


Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le

Publication
du



Notification
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **18 JUIN 2020**

Numéro de délibération **24 /2020**

L'an 2020

et le 18 JUIN

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C.,
Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents

Procurations :

A été nommé secrétaire : BARRAT

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT . 2020 .

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la
séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT
pour l'année 2020 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 31 852.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 27 548.17 €

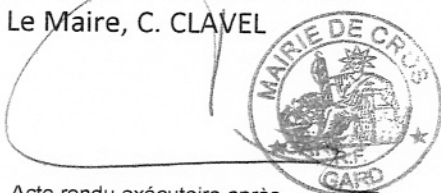
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Le conseil approuve le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2020 tel
que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

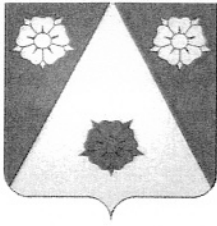
Publication

du



Notification

Du



1/2

CROS 30170

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CROS
GARD**

Séance du : **18 juin 2020**

Numéro de la délibération : **25/2020**

L'an deux mil vingt et le 18 du mois de juin à 18 h 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

Par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de : M. Christian CLAVEL, Maire

Présents : Mme M. Cazes, M.A. Princé, M. Barrat, F. Majourel, E. Bouvet, C. Deshons, Mm. C. Clavel, F. Dubiez, Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

A été nommé secrétaire : M. Barrat

INDEMNITES DE FONCTIONS des ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT UNE DELEGATION

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ayant une délégation

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 visé en référence a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et de deux adjoints en date du 25 mai 2020

Considérant que la commune compte 256 habitants

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions,

Vu l'article L. 2123-24-1 III du CGCT

Considérant la possibilité quelle que soit la taille de la commune d'allouer aux conseillers municipaux une indemnité de fonction, si ceux-ci sont titulaires d'une délégation de fonction sans dépasser l'enveloppe indemnitaire globale, c'est-à-dire l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Vu les arrêtés municipaux de délégations en date du 22 juin 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints et des conseillers municipaux titulaire d'une délégation comme suit :

1er adjoint : 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Second adjoint : 5.78 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseillers municipaux au titre d'une délégation de fonction : 2.06 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Dit que cette délibération sera applicable au 1 juillet 2020

M. le Maire précise que le montant de ces indemnités se trouve dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituées par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux.

Précise que ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

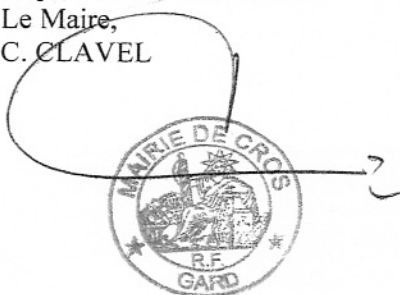
Précise que le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération, en application de l'article L. 2123 -20-1 du code précité.

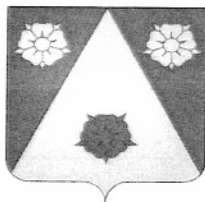
Fait et délibéré,

Le jour mois et an susdits

Le Maire,

C. CLAVEL





CROS 30170

Arrondissement : LE VIGAN

Canton : Quissac

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

Population : 257 (article L. 2123-23 du CGCT) art ; L. 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALES (maximum autorisé)

19.80 % de l'indice brut Terminal de la Fonction Publique

II – INDEMNITES ALLOUEES

B : Adjoints au maire avec délégation (article L. 2123-24 du CGCT)

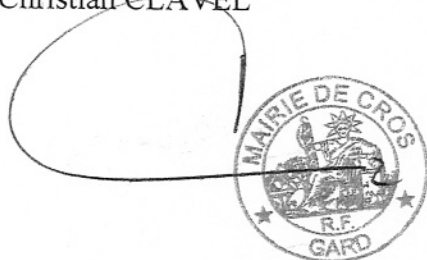
Identité des bénéficiaires	%	TOTAL en %
1 ^{er} adjoint : DUBIEZ Frank	9.9	9.9
Second adjoint : PRINCÉ M. Anne	5.78	5.78

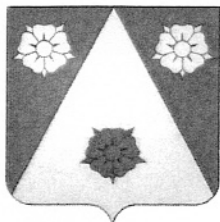
C : Conseillers Municipaux (commune de moins de 100 000 habitants au titre d'une délégation de fonction)

Identité des bénéficiaires	%	TOTAL en %
CAZES Madeleine	2.06	2.06
DESHONS Céline	2.06	2.06

Enveloppe globale : 19.80 de l'indice brut terminal de la fonction publique
(Indemnités total des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation)

Le Maire,
Christian CLAVEL





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **18 juin 2020**

Numéro de délibération **26/2020**

L'an 2020

et le 18 juin

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C.,
Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents :

A été nommé secrétaire : BARRAT

Objet de la Délibération

Syndicat Mixte de DFCI Salavès Sommiérois : DELEGUES

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de CROS est
adhérente au Syndicat Mixte de DFCI Salavès Sommiérois « défense contre
l'incendie » et qu'elle est représentée en son sein par 1 délégué titulaire et 2
délégués suppléants pour la durée du mandat électoral.

Le scrutin a eu lieu le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

DELEGUE TITULAIRE : Frank DUBIEZ

DESEGUES SUPPLEANTS : Elisabeth BOUVET, Fabienne MAJOUREL

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Du